



Tours, le 4 mars 2021

Objet : Assemblée générale ordinaire 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

L'Assemblée générale du Collectif Cycliste 37 aura lieu le samedi 27 mars 2021. Pour la première fois dans l'histoire du Collectif Cycliste 37 et en raison de la pandémie de COVID-19, **cette assemblée générale ordinaire aura lieu en visioconférence.**

Vous trouverez ci-joint la **convocation officielle** avec l'ordre du jour et le programme de la matinée, ainsi que le **bulletin de candidature au Conseil d'Administration** et le **pouvoir** pour vous faire représenter, en cas d'absence, par la personne de votre choix¹.

Si l'**assemblée générale annuelle** est un moment légal et obligatoire de la vie de l'association, c'est aussi pour vous l'occasion de savoir tout ce qui a pu être fait sur l'année écoulée et les projets de l'association, d'échanger avec les salariés, le conseil d'administration et d'autres adhérents. C'est aussi montrer votre intérêt pour le travail des différentes **commissions** qui sont prêtes à vous accueillir en fonction de vos envies et sujets de prédilection : « Atelier d'auto-réparation/Économie circulaire », « Animations », « Vélo-école », « Aménagements » et « Balades urbaines », « Informatique », « Communication », « Finances », « Recherche de financements »...

Nous avons également besoin de vous pour **nous aider dans les domaines suivants** qui nous font défaut pour nous développer et accomplir au mieux nos missions :

- référents et antennes locales,
- gestion administrative et organisation,
- accueil, convivialité et lien avec nos adhérents,
- communication interne et externe.

Aucun engagement n'est demandé. Chacun accorde le temps dont il dispose en fonction de ses envies et de ses disponibilités.

La participation au **Conseil d'administration** permet d'être actif pour toutes les décisions importantes qui sont prises pour le fonctionnement de l'association. Le CA se réunit **une fois par mois**.

Nous espérons vous « voir » nombreux lors de notre Assemblée générale.

Cyclistement vôtre,

L'équipe du Collectif Cycliste 37

1 Seuls peuvent voter lors de l'AG les adhérents à jour de cotisation, dont l'ancienneté est supérieure à 6 mois (cf. statuts du CC37)